



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

DOSSIER DE PRESSE



www.saoneetloire71.fr

HOMMAGES



ALAIN GAUTHERON

Engagé, déterminé, Alain Gautheron était, de l'avis de tous, un homme de convictions qui a beaucoup fait pour sa commune de Varennes-sous-

Dun et plus largement pour la Saône-et-Loire.

Conseiller municipal, adjoint puis maire, l'élu local a gravi les marches de la mairie au fil de 5 ans de mandat, de mars 1983 à mars 2014, avant de rejoindre le Conseil général en 1993 jusqu'à l'élection de la majorité actuelle.

Toujours souriant et d'humeur égale, Alain Gautheron était un élu de terrain avant tout, un élu proche de ses administrés, à l'écoute, avec un seul objectif, celui de faire bouger les lignes. Pour cela, il était nécessaire à son sens que les élus pensent en terme d'union, mutualisent les moyens et les forces vives pour assurer l'avenir du milieu rural.

C'est dans cet esprit qu'il a imaginé, en 1996, la communauté de communes du Pays Clayettois qu'il a présidée jusqu'à la fin de ses mandats, pour dynamiser le territoire, notamment en terme d'emplois et d'économie, son premier cheval de

bataille. Il en avait bien d'autres, comme l'agriculture pour laquelle il encourageait la modernisation des bâtiments, ou bien la RCEA et la nécessité de sa mise en deux fois deux voies, qu'il défendait dans le cadre de sa mission aux routes et infrastructures.

Visionnaire, il poussait les sujets sur lesquels nous travaillons encore aujourd'hui, évoquant par exemple la dépendance et le maintien à domicile des personnes âgées, au début des années 2000, comme le chantier de la décennie.

Fin 2014, quelques mois après avoir donné les clefs de la mairie et de la communauté de communes, l'édile a souhaité complètement se retirer de la vie politique en passant aussi la main, pour le fauteuil dans l'hémicycle mâconnais qu'il occupait depuis 23 ans, à un jeune candidat du canton de La Clayette.

Fin août, le maire honoraire de Varennes-sous-Dun, reconnu pour avoir donné le meilleur de lui-même au service de la population, du territoire, de l'intérêt général, nous quittait à l'issue d'un dernier combat contre la maladie. À 69 ans.

L'ancien conseiller général restera une figure incontournable du Brionnais et de toute la Saône-et-Loire.



ARMAND CHARNAY

Fin août également, nous apprenions le décès d'un autre ancien conseiller général, Armand Charnay, à l'âge de 81 ans.

D'abord engagé dans la vie locale de sa commune de Matour au sein de la section locale de la FDSEA et du comité de la FNACA, l'agriculteur s'implique dès 1965 dans la vie politique en rejoignant le

conseil municipal. Lui aussi gravit les échelons en évoluant vers des fonctions d'adjoint avant d'être élu maire de la commune de Matour en 2001 et conseiller général dans la majorité de l'époque. Un mandat départemental qu'il assume jusqu'en 2015, lorsqu'il choisit de mettre un terme à la vie politique au profit de la vie locale, avec laquelle il renoue en créant un club de tarot au sein de la commune, pour disputer des concours avec les clubs voisins et dans tout le Charolais Brionnais.

Armand Charnay a aujourd'hui rejoint son épouse, Françoise.

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

JEUDI 30 SEPTEMBRE

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

● RAPPORT 303

PLAN DE SOUTIEN À LA VITICULTURE, AU MARAICHAGE ET À L'ARBORICULTURE FACE AUX ALÉAS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET EN PRÉVENTION DES RISQUES SOCIAUX
Mise en oeuvre du dispositif d'avance remboursable

● RAPPORT 201

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL
Accès aux soins ophtalmologiques et psychologiques - Intervention en structures médico-sociales - Développement de la prise en charge des maladies chroniques (ASALÉE) - Ouverture d'une antenne aux Prés Saint-Jean à Chalon-sur-Saône

● RAPPORT 206

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE
Rapport d'exécution 2020 et avenant n° 1 pour l'année 2021

● RAPPORT 208

ACQUISITION DE VÉHICULES DE SERVICE POUR LES TECHNICIENS D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)
Attribution de subventions d'investissement

● RAPPORT 404

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE 2021-2024

● RAPPORT 407

FESTIVAL DES CULTURES NUMÉRIQUES « SANS DÉCODER ?! »
Programmation 2021 et signature de la convention de mise à disposition des locaux du Centre culturel Louis Escande et du contrat de prestation du Théâtre SCOP SARL

● RAPPORT 306

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
Modalités de versement de la subvention du Fonds National pour la Société Numérique

● RAPPORT 401

RESTAURATION SCOLAIRE
Tarifs 2022

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

● RAPPORT 101

DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

● RAPPORT 102

FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE TAXE PROFESSIONNELLE
Répartition 2021

● RAPPORT 103

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
Transformation d'emplois permanents, création d'emplois temporaires et création d'emplois permanents

● RAPPORT 104

RÉGIME INDEMNITAIRE
Extension du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois

● RAPPORT 105

DOMAINE PUBLIC DU DÉPARTEMENT
Acquisition auprès de GEBERIT SERVICES d'un terrain dans la commune de Digoïn

● RAPPORT 106

INDEMNITÉS DE SINISTRE
Information du Conseil départemental

● RAPPORT 107

MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT
Information du Conseil départemental

● RAPPORT 108

REPRÉSENTATION EN JUSTICE

● RAPPORT 202

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) - Avenant n° 5 pour l'année 2021

● RAPPORT 203

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE)
Charte partenariale pour la mise en oeuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité dans le Brionnais

● **RAPPORT 204**

DÉPLOIEMENT DU PALIER 1 DU PROGRAMME SYSTÈME D'INFORMATION COMMUN - MAISON DÉPARTEMENTALE PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Avenant n°1 à la convention entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le Département et la MDPH

● **RAPPORT 205**

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Conventionnement au titre de l'année 2021

● **RAPPORT 207**

ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

La Sauvegarde 71 (KAIRN) et l'Association addictions FRANCE-ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) : attribution de subventions et conventions d'objectifs

● **RAPPORT 301**

AMÉNAGEMENT DURABLE DES ESPACES PROTÉGÉS

Mise en valeur et restauration écologique sur les ENS du Barrage du Pont-du-Roi et d'Azé et sur le Grand site de France Solutré Pouilly Vergisson

● **RAPPORT 302**

CONVENTION RELATIVE À L'APPORT DE DÉCHETS COLLECTÉS AU BORD DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Convention d'utilisation du quai de transfert appartenant à la communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme (CCEALS) - Convention financière en dépense

● **RAPPORT 304**

POLITIQUE AGRICOLE

Dispositif partenarial de lutte contre la flavescence dorée pour l'année 2021

● **RAPPORT 305**

CITÉ DES VINS DE MÂCON

Avenant à la convention de partenariat avec le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB)

● **RAPPORT 307**

GESTION DU DOMAINE FORESTIER DÉPARTEMENTAL

Coupes forestières dans le cadre du Plan d'aménagement 2010-2024 et travaux exceptionnels liés aux intempéries de juillet 2021

● **RAPPORT 402**

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES AIDES AUX JEUNES POUR LES FORMATIONS « BAFA, BAFD ET BNSSA »

RAPPORT 403

APPEL À PROJETS EN FAVEUR DES COLLÉGIENS

Modification du règlement

● **RAPPORT 405**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ONF

Valorisation pédagogique de l'Arboretum de Pézanin

● **RAPPORT 406**

LABELLISATION UNESCO

« CLUNY ET LES SITES CLUNISIENS »

Attribution d'une subvention pour l'année 2021

SOLIDARITÉS

RAPPORT 201

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

PHASE 2 : ÉVOLUTIONS

Près de 4 ans après l'ouverture du premier centre de santé territorial à Digoin en février 2018, le centre de santé départemental compte près de **70 médecins généralistes et 30 lieux de consultations** qui maillent l'ensemble de la Saône-et-Loire.

En parallèle, **l'activité du centre de santé départemental s'est développée pour des publics spécifiques, auprès de patients relevant des structures départementales.**

- Avec des consultations auprès des enfants de 0 à 6 ans relevant de la Protection maternelle et infantile (PMI) dans les territoires d'Autun, Montceau-les-Mines, Montchanin, le Creusot et Digoin.
- Avec des bilans de santé périodiques des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance dans le territoire de Chalon-sur-Saône pour l'instant.
- En participant à l'évaluation médicale des personnes handicapées qui sollicitent les aides attribuées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- Avec des interventions auprès de résidents de structures médico-sociales, en complémentarité avec les médecins généralistes libéraux.

En 2019 : consultations dans 14 Établissements pour personnes âgées (EHPAD, petites unités de vie et résidences autonomie) ; dans 1 groupement de coopération sanitaire d'hospitalisation à domicile et pour l'association les Papillons Blancs.

Après une première phase réussie de déploiement en faveur de la médecine générale, le Département a annoncé l'an passé la mise en place de nouvelles actions pour enrayer la désertification médicale et répondre aux attentes dans toute la diversité de l'offre de soins.

Parmi les nouvelles orientations : l'arrivée d'autres spécialités médicales ou paramédicales dans les équipes, la mise en place de partenariats spécifiques avec les établissements hospitaliers, la mise en œuvre de la télé-expertise et des téléconsultations avec les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), le déploiement d'un nouveau service pour renforcer l'activité le soir et week-end, ou encore l'intégration de nouveaux métiers pour libérer du temps médical aux médecins généralistes.

• **Concernant les nouvelles spécialités, deux projets sont proposés :**

- le recrutement d'une orthoptiste pour l'antenne de Chauffailles à compter du 1^{er} octobre 2021 afin de pallier les difficultés d'accès aux soins en ophtalmologie. Elle travaillera en collaboration étroite avec un ophtalmologiste
- l'intégration de psychologues afin d'améliorer l'accès aux soins en matière de pathologies psychiatriques et de détresse psychologique. L'Agence régionale de santé a émis un avis favorable à l'entrée du CSD dans un dispositif national permettant le financement de temps de psychologues au sein des structures d'exercice coordonné. À ce titre, le centre de santé départemental bénéficiera en 2021 d'un financement de 2 postes de psychologues.

• **Concernant la médecine générale, le centre de santé poursuit son développement**

Les médecins assurent des consultations au sein de deux établissements d'accueil médicalisés et non médicalisés situés à Charnay-lès-Mâcon gérés par l'UGECAM. À ce jour, les médecins interviennent dans plus de 30 structures en complément des médecins libéraux.

• **Renforcement des infirmières Asalée**

Le CSD intègre depuis fin 2019 des infirmiers délégués en santé publique dans le cadre du protocole développé par l'association ASALEE. Afin de répondre aux besoins de l'ensemble des patients, à compter du 1^{er} septembre 2021, le CSD renforce le temps de travail de ces infirmières à Digoin et Bourbon-Lancy.

• **Des cabinets supplémentaires**

Enfin, pour répondre en urgence à l'augmentation des demandes de soins au centre de santé territorial de Chalon-sur-Saône, deux cabinets médicaux sont mis à disposition sur le quartier des Prés Saint-Jean par la SEM Val de Bourgogne ; les charges de fonctionnement sont assurées par la Ville de Chalon-sur-Saône.





RAPPORT 206

PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

LES ACTIONS POUR 2021

La **stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance** propose, pour la période 2020-2022, la mise en œuvre par les Départements de 11 objectifs obligatoires et 15 facultatifs autour de **4 engagements phares** :

- Agir le plus tôt possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir les droits
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

Cette stratégie irrigue l'ensemble du spectre d'intervention de la prévention et de la protection de l'enfance, qu'il s'agisse de la prévention précoce en Protection maternelle infantile (PMI), du recueil et traitement des informations préoccupantes (CRIP), des différentes formes d'interventions à domicile ou encore des modalités d'accueil et de prise en charge éducative des enfants.

La candidature du Département de Saône-et-Loire, déposée le 2 décembre 2019, a été retenue au niveau national avec une trentaine d'autres Départements. Elle s'est concrétisée dans le cadre d'une **convention entre le**

Département, l'État et l'ARS signée le 12 octobre 2020.

Le rapport voté par l'Assemblée départementale le 30 septembre 2021 approuve les rapports d'exécution et financier et acte un avenant permettant de faire évoluer les actions menées dans le cadre de cette contractualisation.

Pour l'année 2021, plusieurs actions engagées autour de la prévention et de la protection de l'enfance

- Poursuite du déploiement des places d'hébergement au regard de l'augmentation du nombre d'enfants placés
- Poursuite des actions en matière de protection maternelle et infantile
- Création des 7 postes de travailleurs sociaux pour renforcer les équipes d'aide éducative à domicile au cœur des territoires afin de prévenir le placement judiciaire
- Poursuite du chantier de dématérialisation des dossiers des enfants confiés
- Organisation d'un suivi de qualité des structures d'accueil des enfants
- Évolutions de l'intervention de l'équipe mobile ASE/ handicap notamment pour permettre des dispositifs de répit.

RAPPORT 208

ACQUISITION DE VÉHICULES DE SERVICE POUR LES TECHNICIENS D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)

12 VÉHICULES POUR L'ADMR FAMILLE DE TOURNUS

Le 4 mars 2021, l'Assemblée départementale décidait de verser une subvention d'investissement, 7 500 € / véhicule, aux associations qui acquièrent des véhicules de service pour leurs techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) de la protection de l'enfance.

L'association ADMR 71 Famille de Tournus a présenté une demande de subvention pour l'acquisition de 12 véhicules pour un montant global de 135 486 € TTC. La **prise en charge du Département est de 90 000 €.**



RAPPORT 401

RESTAURATION SCOLAIRE

GEL DU TARIF DES CANTINES MALGRÉ L'INFLATION

Les tarifs de restauration scolaire pour l'ensemble des collèges et internats de Saône-et-Loire n'augmenteront pas malgré l'inflation constatée de 1,1%. Selon les indicateurs de l'INSEE, **l'évolution des prix à la consommation était en effet de 1,1 % sur un an en mars 2021 avec une hausse de l'alimentation de +0,6 % sur la même période.** Compte tenu du contexte socio-économique, les tarifs de la restauration scolaire seront identiques aux deux années précédentes.

Les tarifs d'internat 2022 seront maintenus par le Département pour la cité scolaire de Digoin, les collèges « Jorge Semprun » de Gueugnon et de « la Châtaigneraie » à Autun.

- Coût complet d'un repas = 8 € (incluant la matière première, les fluides et la main d'œuvre)
- **Coût facturé aux familles = 3,30 € au forfait ou 3,75 € au ticket**

TERRITOIRES

RAPPORT 303

PLAN DE SOUTIEN À LA VITICULTURE, AU MARAÎCHAGE ET À L'ARBORICULTURE FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES ET EN PRÉVENTION DES RISQUES SOCIAUX

UN DISPOSITIF D'AVANCE REMBOURSABLE

Après avoir voté un plan de soutien d'urgence en mai dernier, l'Assemblée départementale se saisit une nouvelle fois des difficultés rencontrées par la filière viticole, mais aussi par les maraîchers, arboriculteurs et jeunes exploitants.

Suite à l'épisode de gel exceptionnel survenu en avril, touchant l'ensemble des exploitations du territoire, le Département de Saône-et-Loire avait voté un **plan de soutien de 3 M€** au monde viticole, maraîchage et arboricole, lors de l'Assemblée départementale du 20 mai 2021.

Il s'agissait ainsi d'accompagner l'ensemble des filières par le biais d'aides à la replantation ou complantation de ceps de vignes adaptés aux nouvelles conditions pédoclimatiques et arrachages pour cause de maladie telles que la flavescence dorée ou la maladie du bois noir. La mise en place d'un dispositif exceptionnel de soutien aux exploitations sinistrées au cours de cette année, sous la forme d'une avance remboursable, avait également été actée lors de cette assemblée.

Une avance remboursable

L'ensemble des exploitations viticoles, arboricoles et de maraîchage de Saône-et-Loire sont éligibles à ce dispositif. Potentiellement, ce sont **1 600 exploitants viticoles et environ une centaine de maraîchers et arboriculteurs** qui sont concernés.

Il s'agit d'une **avance individuelle de 10 000 € remboursable sur 10 ans** pour les exploitations dont l'activité principale est au minimum de 50 % en viticulture, ou en maraîchage, ou en arboriculture, et qui ont subi une perte d'au moins 40% de leur récolte cette année et dont le revenu disponible moyen sur les trois dernières années est inférieur à 2 fois le SMIC.

Le dépôt des dossiers s'effectuera du 1^{er} novembre 2021 au 31 janvier 2022.

Cette avance départementale vient en complément des aides gouvernementales (fonds de calamités agricoles, exonération des taxes foncières sur le foncier non bâti, fonds d'urgence, prise en charge de cotisations sociales ...).

MESURE SPÉCIFIQUE

POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

Les jeunes exploitations de ces secteurs étant les plus fragiles face à ces aléas de récolte, **le Département souhaite soutenir plus fortement les jeunes agriculteurs.** Cette avance pourra s'élever à **20 000 € pour ceux qui en feront la demande, en contrepartie d'une souscription à l'assurance multirisque climatique des récoltes.**





RAPPORT 306

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

UNE SUBVENTION DE 50 M€ POUR ACTIVER LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE

Dans le cadre de l'appel à projets « France très haut débit - réseaux d'initiative publique », l'État a attribué au Département une subvention d'un montant maximum de **49,98 M€ pour le déploiement de la fibre**, notifiée par un courrier du Premier Ministre du 10 septembre 2020.

Une convention de financement entre la Caisse des dépôts et consignations et le Département précise les engagements des parties, les conditions de construction du réseau de fibre optique sur le périmètre d'initiative publique, le calendrier et les modalités de mise en œuvre, de suivi et des financements par le Plan France très Haut Débit.

CULTURE



RAPPORT 404

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE 2021-2024

3 AXES ET 34 ACTIONS POUR RENFORCER LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES

Le rôle de la bibliothèque a considérablement évolué ces dernières décennies. Diversité d'usages, rôle social prépondérant, adaptation à son territoire... la bibliothèque ne fait pas exception parmi les lieux qui doivent sans cesse se réinventer. On parle de bibliothèque « troisième lieu », nouvelle génération, tiers lieu culturel, social, connecté... Les termes sont pluriels, les applications sur le terrain le sont tout autant. **Il ne s'agit pas de créer un modèle idéal de bibliothèque, duplicable dans chaque territoire mais bien un service public culturel propre à chacun, adapté aux besoins des habitants.**

Le Département, garant de la compétence lecture publique, a la volonté de développer et soutenir ces nouvelles dynamiques. Les pratiques en sont parfois éloignées sur le terrain. Aussi, l'objectif est de proposer des moyens adaptés à chaque territoire leur permettant de conduire des politiques publiques ambitieuses pour leurs bibliothèques, quels que soient leur taille ou le nombre d'habitants qu'elles desservent.

Par le biais de la Direction des réseaux de lecture publique (DRLP) composée d'une équipe de 23 agents et dotée d'un budget de 467 000 € par an, le Département anime, accompagne et développe un réseau de 130 bibliothèques et d'une centaine de points lectures sur toute la Saône-et-Loire. Son action est encadrée depuis 2017 par un Plan départemental de développement de lecture publique (PDLP), document fondateur pour mener une politique publique cohérente, ambitieuse et novatrice.

La Saône-et-Loire est un département rural dont les données socio-démographiques impliquent pour les années à venir des enjeux forts en termes d'attractivité, d'accessibilité et de maillage territorial. Le Département affiche une politique forte pour répondre à ces enjeux : le maintien à domicile pour les personnes âgées, une offre de service de qualité pour tous les habitants (centres de santé, petite enfance, Très haut débit, développement touristique), et l'accompagnement des publics les plus fragiles.



Le second plan départemental s'inscrit dans cette dynamique, **la lecture publique étant un véritable levier de cohésion sociale et territoriale**. Pour cela, elle doit compter sur un certain nombre d'acteurs :

- le Département comme premier partenaire d'un réseau de lecture publique bien structuré sur tout le territoire
- les bibliothèques de Saône-et-Loire qui sont pour certains secteurs géographiques le seul acteur culturel de proximité

- les intercommunalités organisant sur leur territoire une offre de services performante et cohérente, et plus largement les acteurs locaux et culturels créant des synergies dans les territoires.

Renforcer l'accompagnement au réseau ; conforter la bibliothèque en un lieu culturel, inclusif ou numérique et favoriser les initiatives locales sont les trois axes déclinés en 34 actions du nouveau Plan départemental de développement des bibliothèques et de la lecture publique 2021-2024.

RAPPORT 407

FESTIVAL DES CULTURES NUMÉRIQUES « SANS DÉCODER ?! »

UN FESTIVAL ITINÉRANT PENDANT DEUX MOIS

Créé en 2017, le festival « Sans décoder ?! » est un événement organisé par le Département afin de faire découvrir les cultures numériques. Co-organisé par la Bibliothèque départementale (BDSL) et le Lab71, deux sites culturels de la collectivité, ce festival s'adresse à un très large public : famille, scolaires, initiés et professionnels. **Le Département propose cette année une nouvelle formule du « Festival Sans décoder ?! », itinérante, dans différents points du département, permettant ainsi de développer un véritable territoire numérique sur une période de deux mois, du 5 octobre au 1er décembre 2021.**

Les bibliothèques joueront un rôle de premier plan dans la constitution du programme, leur permettant ainsi d'être identifiées comme des acteurs essentiels d'accompagnement au numérique.

Composée de quatre volets, la programmation se vaudra éclectique et élaborée à partir des formes d'actions culturelles nouvelles et diversifiées, déroulera toutes les approches de la culture numérique et s'appuiera sur des partenariats originaux et innovants.

**POUR LA CULTURE,
le DÉPARTEMENT agit !**

saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT

**Sans ?!
décoder**

**LE FESTIVAL
DES CULTURES
NUMÉRIQUES**
en Saône-et-Loire

Plus de **60** événements
dans le département

DU 5 OCTOBRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE
2021

Retrouvez la programmation sur @sansdecoder71

I DIVERS

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE DÉPARTEMENTAL POUR AIDER LES ASSOCIATIONS

Plus de 11 000 associations sont répertoriées en Saône-et-Loire. Leur rôle est majeur, fédérateur, tant sur le plan social que pour la dynamique qu'elles impulsent ou encore pour la vitalité ou l'attractivité du territoire.

Pour autant, leur avenir leur pose question, et encore plus depuis la crise sanitaire pendant laquelle les liens sociaux ont été rompus et restent toujours en souffrance. Le manque d'adhérents et de bénévoles est réel aujourd'hui, la motivation et l'investissement des dirigeants se sont affaiblis.

Aussi, afin de redonner de l'énergie au mouvement associatif, le Département décide de lui venir en aide en créant un service départemental.

Sophie Clément, vice-présidente chargée de la vie associative, travaille sur les attentes des associations et sur ce qui pourrait être envisagé en termes d'aide, par exemple en apportant un support juridique, en créant du lien entre les associations, en innovant avec des actions et événements fédérateurs.

- L'état des lieux pour évaluer les besoins devrait être terminé à la mi-octobre.
- Le 5 décembre, à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, le Département annoncera les mesures d'accompagnement envisagées qui se concrétiseront dès le printemps 2022.

CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Edwige Labruyère - Hôtel du Département - Rue de Lingendes - CS 70126

71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78 - e.labruyere@saoneetloire71.fr

